

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) projet de territoire stratégique

**Préfecture de la
Creuse**

19 octobre 2018

Pierre MIQUEL
Chef de projet SCOT
Ministère de la Cohésion des Territoires



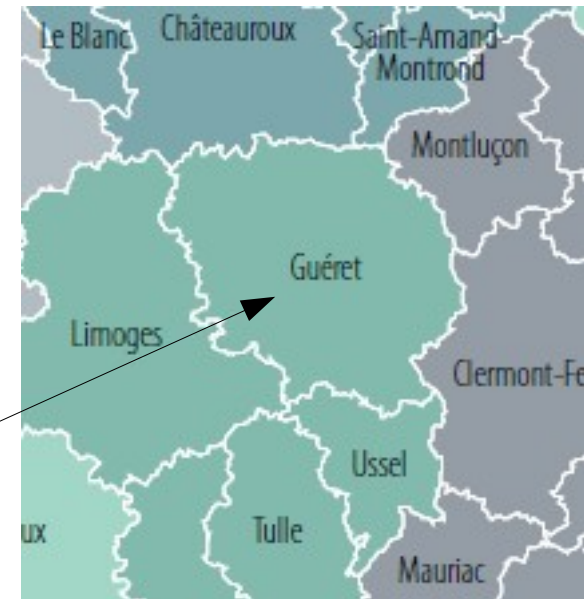
Pourquoi faire un SCOT ?

- I - Accompagner le plan de développement de la Creuse par une planification territoriale stratégique**
- II - Montrer que les élus s'organisent à l'échelle du bassin d'emploi pour fixer un cadre d'aménagement équilibré vis-à-vis des investisseurs potentiels**
- III - Mutualiser les réflexions sur un projet de territoire qui valorise les atouts du département**
- IV - Viser l'excellence environnementale et du cadre de vie au niveau régional et national**

Le SCOT

I - Un document de planification stratégique et prospectif

- 1 - Une planification à 20 ans autour d'un projet d'aménagement de l'espace (PADD)
- 2 - À l'échelle plutôt d'une aire urbaine ou d'un bassin d'emploi
- 3 - Document d'urbanisme transversal qui met en cohérence les politiques publiques sur un territoire
- 4 - Incitation à faire un SCOT : règle d'urbanisation limitée sans SCOT (sauf dérogation au cas par cas)
- 5 - Le SCOT s'impose aux PLU/PLUi en compatibilité



La gouvernance du SCOT

I - Le périmètre fait l'objet d'un arrêté du préfet, sur proposition des élus

- 1 - Soit un EPCI à FP (si le périmètre est sur cet EPCI)
- 2 - Soit un syndicat mixte ou pays/PETR ou pôle métropolitain
 - > l'État est associé à l'élaboration, ainsi que les autres personnes publiques (conseil départemental, conseil régional, chambres consulaires...)
 - > Concertation avec la population tout au long de l'élaboration (modalités définies par les élus)

Le contenu du SCOT

- I - Un rapport de présentation
(diagnostic, justifications des choix, évaluation environnementale...)
- II - Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- III - Un document d'orientation et d'objectifs (DOO)

> le DOO est le document opposable

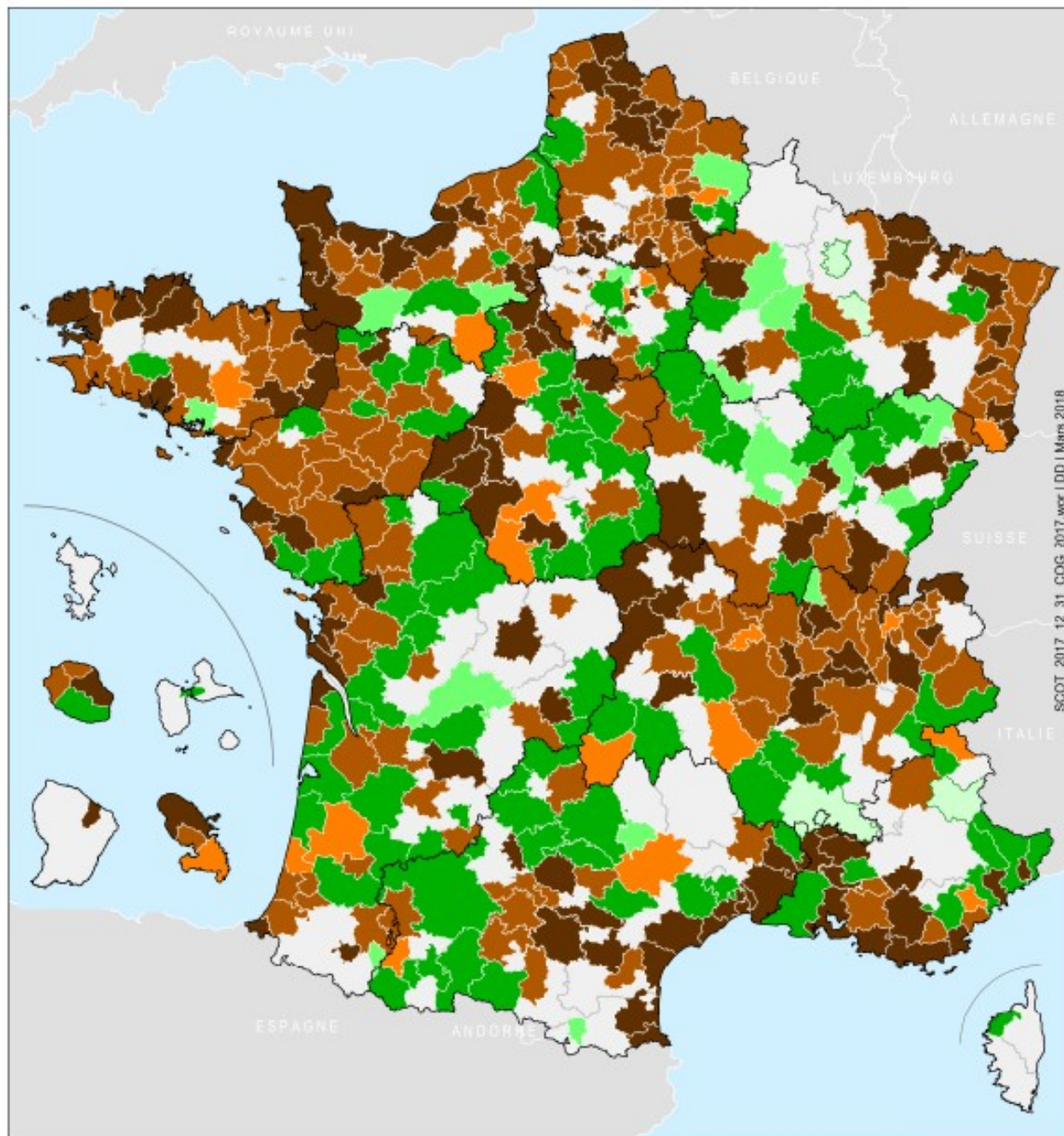
Principales mesures du SCOT

- I - Mesurer la consommation d'espace sur les 10 dernières années**
- II - Fixer des objectifs chiffrés de réduction de cette consommation d'espace**
- III - Fixer les objectifs de la politique de l'habitat**
- IV - Localiser les trames vertes et bleues à protéger**
- V - Localiser les principales zones d'aménagement commercial**
- VI - Localiser les équipements structurants**

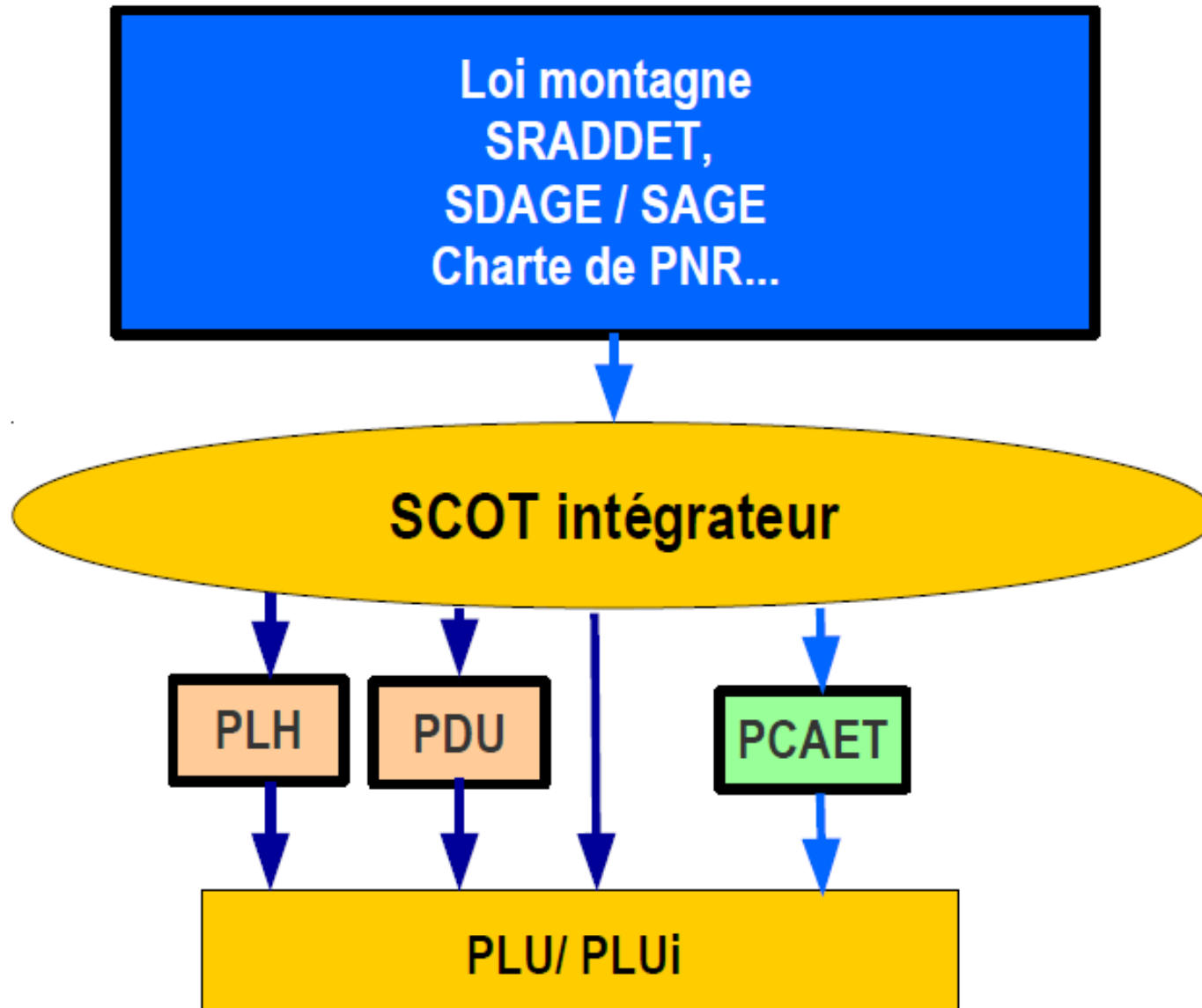
Les SCOT au 31 décembre 2017

- **316 SCOT approuvés**
(dont 132 en révision)
- 24 projets arrêtés
- 129 en cours ou en projet

Total : 469



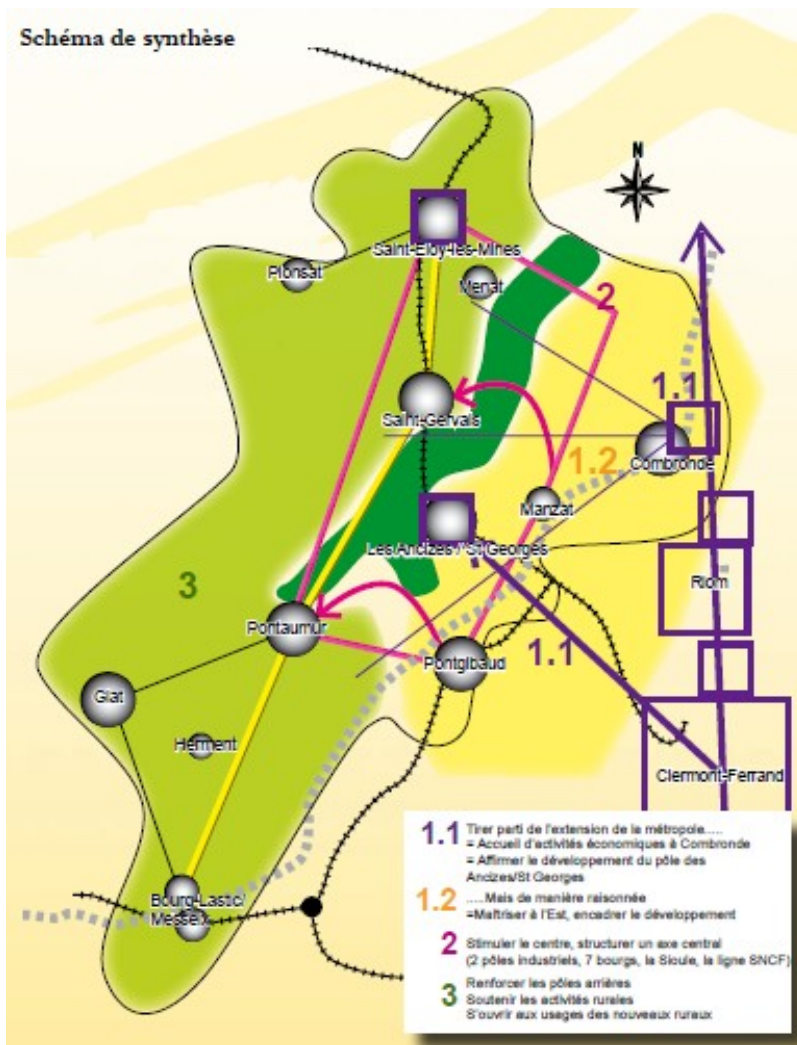
Le SCOT intégrateur



Exemple du PADD du SCOT des Combrailles

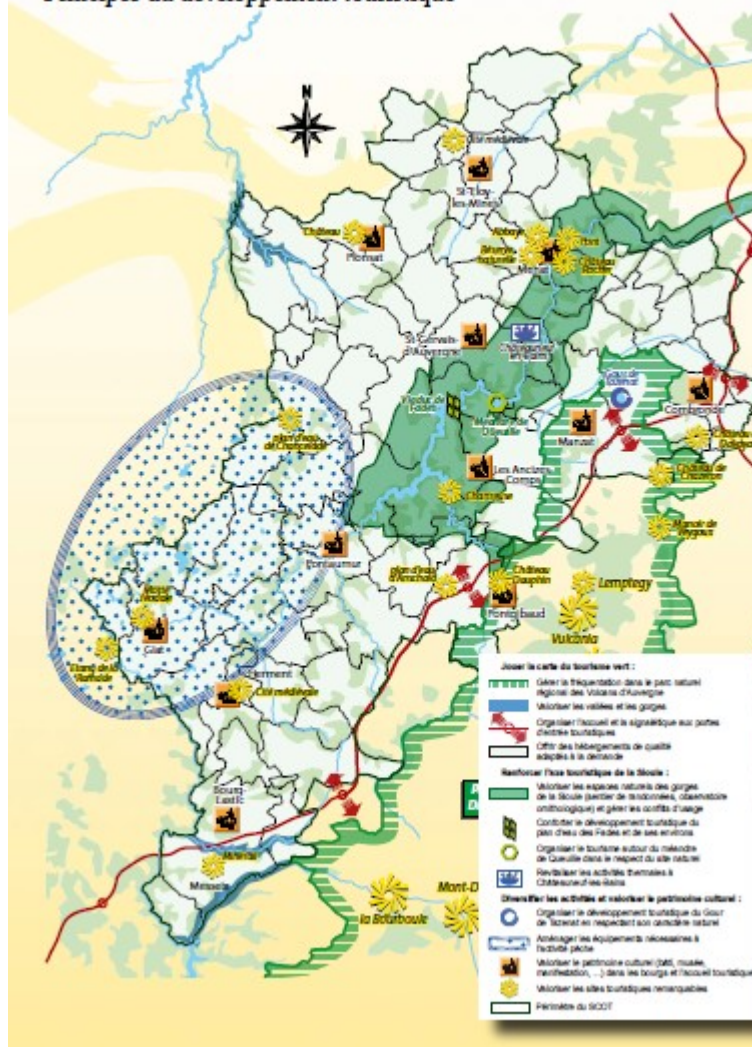
Mettre en oeuvre une stratégie spatiale d'aménagement et de développement adaptée à chaque réalité territoriale

Schéma de synthèse



4. Développer un tourisme durable.

Principes du développement touristique



Jo

• V
les
de
• D
déc
cha
• C
ché
• T
bon
• V
ma
me
• A

Re

Si
La
toi
exp
• V
• C
des
• C
• R
Bai
C
Af
sur
• n
tou
les
gri
• n
nic
so
Co